

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Goussainville



Nº 36.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

15 septembre 2023

Date d'affichage

15 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 19

13

15

L'an deux mille vingt-trois, Le 21 septembre à 18 heures, Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents: Alain GOLETTO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER (arrivé à 18h04), David CARDOSO, Marina NICOLAS (arrivée à 18h07), Conseillers Municipaux.

Etaient représentés: Patricia ANDRIANASOLO (pouvoir à M. le MAIRE), Marie-Christine COMONT (pouvoir à M. CARDOSO).

Etaient absents: Demba DIALLO, Adeline COURTOIS, William CADOR, Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Vu le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF)

Secrétaire de séance : Mme BRAZIER

Rapporteur: M. le MAIRE

OBJET:

Présents

Votants

Vu le C.G.C.T.,

Communication du présenté par M. le MAIRE,

rapport d'activités 2022 de la CARPF.

Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ✓ PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de la CARPF,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ CHARGE les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance, Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier

Transmise le

2 SEP. 2023

Affichée le

2 2 SEP. 2023